

**ABONNEMENT.**  
 Saumur :  
 Un an... 30 fr.  
 Six mois... 18  
 Trois mois... 10

**Postes :**  
 Un an... 35 fr.  
 Six mois... 20  
 Trois mois... 12

**On s'abonne :**  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 32 ;  
 A EWIG,  
 Rue Vischier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.  
 Réclames, —... 30  
 Faits divers, —... 75

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 Mars 1879.

## Chronique générale.

### CONSEIL DES MINISTRES.

Lundi, dans la soirée, après la séance de la Chambre, les ministres se sont rendus à l'Élysée pour entretenir le Président de divers incidents de la séance.

La démission de M. de Marcère ayant été adressée à M. Grévy par télégraphe, on s'est entretenu d'un successeur à lui donner, mais les opinions des ministres ont été si diverses, qu'il a été décidé que l'Officiel ne ferait pas mention de la démission de M. de Marcère; qu'il fallait attendre, pour lui désigner un successeur, les résultats de l'interpellation contre M. Léon Say. Deux ministres ont été plus loin encore: ils ont émis l'opinion qu'en l'état d'émission moral du ministère, le cabinet tout entier devait se retirer, et que M. Grévy devait charger M. Le Royer d'en former un nouveau.

Hier matin, à la réunion de neuf heures, qui a encore eu lieu à l'Élysée, l'idée de la veille a prévalu. Toutefois, au cas où aucun incident ne surgirait aux Chambres, le conseil a été unanime, en principe, à désigner M. Lepère comme successeur de M. de Marcère, et M. Tirard comme successeur de M. Lepère. La démission du sous-secrétaire d'État Deville a été également acceptée.

Les ministres ont renvoyé à la réunion de 9 heures du soir la continuation de la séance pour prendre telle décision en rapport avec les circonstances.

M. Lepère a été nommé ministre de l'intérieur.

Le conseil des ministres a dû se réunir hier soir pour choisir un nouveau ministre du commerce.

On annonce que M. Herbelte, préfet de la Somme, aurait accepté la préfecture de police.

Il n'est pas sûr que M. Tirard accepte le ministère du commerce.

MM. Hervé de Saisy et Oscar de Vallée renoncèrent à interpellier le ministre des finances relativement à sa déclaration tardive sur la conversion.

La Chambre s'occupe de la loi sur la marine marchande.

La rentrée des Chambres à Paris aura lieu dans le courant du mois d'avril. M. Héroul a été avisé que, le 20 de ce mois au plus tard, le Sénat reprendrait le palais du Luxembourg.

Malgré une note officielle qui prétend que les difficultés dont on parle pour le choix d'un préfet de police ne reposent sur aucun fondement sérieux, comment se fait-il que, jusqu'à ce moment, trois préfets et un officier supérieur de gendarmerie aient successivement refusé d'accepter la succession de M. Gigot?

Ces trois préfets sont MM. Patinot, Paul Cambon et Regnault. L'un de ces trois fon-

tionnaires a motivé son refus par la crainte de ne pas être soutenu par le gouvernement, et un autre a déclaré que le moment n'était pas bon de se charger d'une responsabilité aussi lourde que la préfecture de police.

En voilà bien une autre!!  
 Croirait-on qu'il y a des membres de la commission d'enquête sur le 16 Mai qui ont trouvé le moyen d'intercaler M. Jules Simon comme complice dans le procès à faire aux ministres?

On craint M. Jules Simon, et l'on voudrait pouvoir le dépopulariser complètement.

Le conseil municipal de Paris fait feu de toutes ses batteries contre l'élément religieux. Il le poursuit sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Hier, il déclarait la guerre aux instituteurs congréganistes et demandait leur exclusion de toutes les écoles de Paris, ce que M. Ferry s'est empressé de lui accorder; c'était encore le bannissement de la peinture et de la sculpture religieuses. Aujourd'hui, il exclut du concours musical de la ville la musique religieuse. Par contre, il autorise les concurrents à mettre en musique les sujets politiques, et les Parisiens seront appelés un beau jour à entendre jouer aux frais de la ville « la prise de la Bastille ou les exécutions de l'Abbaye ».

On assure que le gouvernement va demander aux Chambres d'ouvrir un premier crédit de 250,000 francs pour venir en aide aux condamnés politiques qui vont rentrer en France. D'autres crédits seront réclamés ultérieurement au fur et à mesure des besoins constatés.

On va donc ouvrir le grand-livre de la Commune.

Les bureaux de la Chambre ont nommé la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Maigne, ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814, relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et jours de fêtes religieuses reconnues par la loi. Plusieurs députés de la droite ont pris la parole pour défendre la loi attaquée, loi qu'observent religieusement les républicains d'Amérique eux-mêmes. Dans le 40<sup>e</sup> bureau, notamment, M. le vicomte de Bézizal a éloquentement et énergiquement soutenu qu'il fallait une loi protectrice de la liberté du travail et de la conscience, une loi maintenant le repos du dimanche, qui est d'institution divine et que consacrent des lois séculaires. Il a montré que les nations protestantes donnaient en cela d'éclatants exemples aux nations catholiques et prouvé que la France trouverait dans le respect du dimanche le progrès moral et même la prospérité matérielle. Il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent point entendre, et naturellement, malgré les efforts de plusieurs députés, les bureaux n'ont nommé que des commissaires favorables à l'abrogation. Mais cette abrogation ne sera pas ratifiée en séance publique sans que les orateurs de la droite, et parmi eux M. de Bézizal, protestent hautement contre cet audacieux mépris du droit chrétien.

Un membre de la commission d'enquête électorale disait, hier matin, que lorsque la Chambre aura entendu les révélations contenues dans le rapport sur les « agissements des ministres du 16 Mai », il lui deviendra impossible de ne pas voter le procès.

— Peu importe, disait ce député, que cela déplaise aux ministres actuels ou à M. Grévy, s'ils veulent se retirer, nous ne les retiendrons pas!!

Chacun s'accorde à reconnaître aujourd'hui que si le ministre des finances, avec l'autorité de sa situation, avait montré, comme il aurait dû le faire, l'inopportunité de la conversion, non pas après cinq jours de baisse, mais avant, de nombreux désastres qu'on nous signale de tous côtés auraient pu être facilement évités. Aussi, n'entend-on partout que de vives récriminations contre M. Léon Say.

### La Marseillaise pose la question suivante :

« Est-il vrai que le ministre des finances, se rendant assez bien compte de la situation que lui a faite la ténébreuse histoire de la conversion de la rente, ait manifesté, en présence de ses collègues, l'intention de se retirer, et qu'il en ait été vivement dissuadé par MM. Waddington et Gresley? »

En d'autres temps moins républicains, M. Léon Say aurait été dissuadé de garder son portefeuille.

### LE COUP DE LA CONVERSION.

M. Thiers a dit un jour du gouvernement des républicains qu'il « tourne au sang ou à l'imbecillité ».

M. Thiers est mort trop tôt, il aurait pu ajouter que c'est aussi l'agiotage.

La France et l'Europe viennent, en effet, d'être témoins d'un des plus grands scandales financiers qui ait jamais été donné dans aucun pays. On en est arrivé, chez les républicains, à ne plus respecter les choses les plus dignes de respect. Nous ne parlons pas seulement du crédit public, qui devrait être sacré pour quiconque est chargé, à un titre quelconque, des affaires du pays. Mais s'il est un fonds qui devait être respecté, c'est le 5 0/0 créé, il y a sept ans, après les désastres de la guerre et de la Commune, sur l'appel adressé à tous les Français d'apporter leur épargne au gouvernement, en vue de hâter la libération du territoire.

C'est sur ce fonds, d'une origine si patriotique et de date si récente, que nous voyons se produire une entreprise d'agiotage sans précédent, ce que la Marseillaise appelle brutalement le coup de la conversion. La feuille radicale ajoute : « Enrichissez-vous, disait naguère M. Guizot. Serait-ce là le dernier mot de nos gouvernants? »

Le Journal des Débats a cru devoir s'occuper de la campagne entreprise par le fils de Napoléon III contre les Zoulous et de la lettre par laquelle il annonce son départ aux bonapartistes. Cette lettre se termine en disant que Dieu protège la France. Le Journal des Débats dit :

« M. le comte de Chambord en est certain aussi, mais il le dit d'une autre manière. Il y a chez lui plus de gravité dans

le ton et il fait parler la divinité avec plus de naturel. »

Le Journal des Débats termine par cette déclaration :

« Qui ne s'inclinerait avec respect devant l'attitude si simple et si noble de M. le comte de Chambord? On sent en lui l'héritier de la plus grande race royale qui ait jamais été. Si son esprit est fermé à certaines choses, son âme est haute sans effort, son langage est grave sans affectation, éloquent sans déclamation, et ce n'est pas lui qui s'aidera jamais de moyens de théâtre pour duper l'imagination de la France. Sa conscience, tranquille et fière, a horreur du charlatanisme. L'histoire lui rendra hommage. L'âge présent ne le comprend pas, mais il le regarde avec un étonnement qui n'est pas sans admiration; et, quant à nous, M. le comte de Chambord nous fait plus d'effet à Frohsdorf que le prince Louis-Napoléon faisant escale sous le saule de Sainte-Hélène. »

L'AGE PRÉSENT NE COMPREND PAS M. le comte de Chambord... Les crises qui agitent la France et l'Europe ne cesseront que lorsqu'elles comprendront le prince au langage et à l'attitude duquel elles ne peuvent refuser leur admiration.

(Correspondance Saint-Chéron.)

Le Temps a publié un long article sur notre personnel diplomatique, dans le but de défendre M. Waddington contre les accusations des radicaux. Le Temps constate que de grands changements ont été faits, soit dans les postes diplomatiques, soit dans les postes consulaires, pour satisfaire l'opinion républicaine.

Mais ce journal aura beau dire, il ne parviendra pas à contenter les radicaux, qui tiennent peu compte des droits acquis et des difficultés que certaines mutations peuvent rencontrer à l'étranger.

A quoi bon ajouter que les modifications accomplies ne paraissent pas « le dernier mot de ce qu'on peut attendre? » C'est faire prévoir que M. Waddington ira encore plus loin pour satisfaire le parti radical; mais on n'y arrivera jamais, parce que les exigences seront de telle nature qu'il faudra bien leur résister à un moment donné. Certaines condescendances ne servent qu'à surexciter les appétits.

### On écrit de Florence :

« M. de Soubeyran est arrivé parmi nous, et a eu aussitôt de longues conférences avec tous nos hommes politiques financiers, entre autres M. Depretis.

M. de Soubeyran a présenté au gouvernement un projet actuellement soumis au conseil des ministres, relativement à une combinaison financière tendant à l'abolition du cours forcé du papier monnaie.

M. de Soubeyran veut aussi établir en Italie une société foncière d'assurance au capital de 60 millions, qui est déjà souscrit.

M. Etienne Arago, ancien représentant du peuple, est nommé conservateur du musée du Luxembourg. On continue de caser les amis.

La maison militaire du Président de la République est ainsi formée :

M. Pittié, colonel d'infanterie; M. Lichtenstein, major de cuirassiers; M. Fayet, capitaine d'état-major; M. Weiss, sous-lieutenant d'infanterie. Il reste à désigner un officier de marine.

Le *Gaulois* a lu sur l'Album d'un homme politique cette définition de la conversion :

« Conversion: L'art de se faire à propos » et de s'en faire cent mille livres de rentes » 5 0/0.

Le personnage en question a cherché par cette définition à mettre en pratique ce vieux proverbe: La parole est d'argent, mais le silence est d'or!

Une dépêche expédiée de Nouvelle-Calédonie par M. le gouverneur Olry, arrivée à Paris le 26 février, signale le mouvement insurrectionnel comme absolument réprimé et la situation définitivement calme. Les renforts, envoyés en grand nombre dans les derniers temps, se replient sur leurs lieux de stations respectifs; le général de Trentinian revient en France; l'amiral du Petit-Thouars continue sa route vers les mers du Sud.

L'émeute de Toulon. — On lit dans le *Petit Marseillais*:

« Les travaux de construction d'un fort occupent depuis longtemps déjà, à la Colline-Noire, un assez grand nombre d'ouvriers piémontais. Les habitants du Pradet, que le caractère tapageur de leurs hôtes inquiétait, demandèrent un poste de gendarmerie, qui leur fut accordé, il y a plusieurs mois, et le quartier fut paisible depuis cette époque.

« Les gendarmes furent requis mardi dernier pour procéder à l'arrestation d'un ouvrier piémontais nommé Galioni, qui proférait des menaces de mort. Cet individu était d'ailleurs signalé comme ayant à purger deux condamnations, l'une à cinq ans de prison, en France; l'autre à dix ans de la même peine en Italie.

« Galioni se laissa arrêter sans résistance dans la cantine. Il sortit avec les gendarmes. Mais, une fois dehors, tous les Piémontais de la cantine et des cantines voisines entourèrent les gendarmes, les injurièrent et cherchèrent à leur enlever leur prisonnier.

« La nuit était survenue, nuit sombre et agitée par la tempête. Les deux gendarmes, comprenant le danger qui les menaçait, se replièrent sur leur poste de Pradet, l'un tenant Galioni, l'autre protégeant, revolver au poing, son camarade. Mais l'obscurité enhardissait les agresseurs, ces derniers lancèrent des pierres qui atteignirent les gendarmes.

« Alors, après avoir fait cinq inutiles sommations, un gendarme fit feu une première fois en l'air et une deuxième fois de façon que la balle lancée par son arme siffla, comme un salutaire avertissement, au-dessus de la tête des mutins.

« Ces sages sommations, au lieu de calmer les agresseurs, ne firent que les enhardir davantage, car ils croyaient que les menaces des gendarmes resteraient toujours vaines; il les entourèrent, arrachèrent même à l'un d'eux ses aiguillettes. C'en était trop: le gendarme insulté fit trois fois feu dans la direction des Piémontais, qui se dispersèrent aussitôt.

« Au jour, on trouva deux des mutins morts sur place. Un troisième avait eu le bras cassé par une balle.

« M. le procureur de la République a procédé à une enquête judiciaire. De son côté, M. le sous-préfet, accompagné de M. le commandant de gendarmerie, a établi l'enquête administrative.

« M. le consul d'Italie s'était également rendu au Pradet.

« L'autopsie des victimes a eu lieu par les soins de M. le docteur Cougit; elle a établi que les blessures avaient été mortelles: les coups ont dû être tirés presque à bout portant, ce qui explique l'urgence de la défense des gendarmes.

« Tout est rentré dans le plus grand calme et la plus active surveillance est exercée. »

## INSTRUCTION PASTORALE

De M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers sur les devoirs des catholiques envers l'Eglise et mandement de Carême pour l'an de grâce 1879.

(Suite et fin.)

Mais, parmi les enfants de l'Eglise, il en est auxquels leurs talents et leur situation font un devoir de servir sa cause par d'autres moyens non moins efficaces, nous voulons dire par la parole et par l'action sociale. C'est la doctrine de saint Paul, exposée dans sa première Epître aux Corinthiens, que chaque membre du corps de Jésus-Christ doit travailler au bien général suivant le don qu'il a reçu en partage: *Unicuique datur manifestatio spiritus ad utilitatem*. Les intérêts de l'Eglise sont de telle sorte, que tous les dons naturels ou surnaturels peuvent contribuer à leur défense. Tantôt, c'est au moyen de l'érudition qu'il faut dissiper les nuages amassés par l'ignorance et par la mauvaise foi; tantôt c'est à l'éloquence de mettre en lumière les vérités de la religion; tantôt, c'est sur le terrain du droit que s'engage la lutte avec l'ennemi. Il y a là, pour les fils de la sainte Eglise, autant de devoirs que d'intérêts menacés. Aussi ne pouvons-nous qu'applaudir aux efforts de ces vaillants chrétiens qui, toujours sur la brèche et les armes à la main, gardent les remparts de la cité sainte, repoussent les assauts de l'impie, poursuivent l'erreur dans ses derniers retranchements, et, sans jamais se lasser, déploient dans la lutte une vigueur qui s'accroît avec le péril. Bien loin de vouloir refroidir leur zèle par d'injustes méfiances, nous devons l'encourager et le bénir. C'est le droit des laïques de défendre la foi qu'ils ont reçue à leur baptême; et la confirmation, en les armant soldats de Jésus-Christ, a fait de ce droit un devoir. Puisse-t-elle grossir, cette phalange d'écrivains qui, dans la presse religieuse, nous présentent un concours d'autant plus précieux que les circonstances le rendent plus nécessaire! Il n'est pas d'honneur qui vaille celui de combattre pour l'Eglise, comme il n'y a pas de satisfaction comparable à celle de l'athlète qui arrive au terme de sa carrière, après avoir mis au service de cette grande cause tout ce qu'il avait d'intelligence, de force et de vie.

Et ne pensez pas, N. T.-C. F., qu'il puisse y avoir pour des catholiques une situation où le dévouement aux intérêts de l'Eglise cesse d'être une obligation. Plus on a de pouvoir, plus on est tenu à bien faire; et les grandes charges impliquent les grands devoirs. Nous vous l'avons dit maintes fois: il n'y a pas deux consciences, l'une de l'homme privé, et l'autre de l'homme public: la conscience est une et n'admet pas de partage. Pour être mêlé aux affaires de l'Etat, l'on n'en reste pas moins enfant de l'Eglise, membre du corps social de Jésus-Christ, serviteur d'une cause qui est la cause même de Dieu. Ce caractère, dont la vie entière doit porter l'empreinte, il n'est pas permis de s'en dépouiller au seuil d'un conseil ou d'une assemblée politique. Une telle séparation ne saurait justifier au regard la raison, moins encore aux yeux de la foi. Aussi quelle n'est pas la douleur des catholiques, quand ils sont réduits à voir l'un ou l'autre de leurs frères oublier ses devoirs envers l'Eglise, prêter la main à des mesures qui entravent la liberté du bien, et, au lieu d'user de son influence pour l'accroître, n'employer son pouvoir qu'à la diminuer. Mais, grande aussi est leur consolation, lorsqu'il surgit du milieu d'eux des hommes qui se font de leurs convictions une règle de conduite invariable, les affirmant dans la vie publique comme dans la vie privée, sans jamais perdre de vue à quoi les oblige leur titre d'enfant de l'Eglise, et ne manquant aucune occasion de la servir par leur parole et par leurs actes. Dût le succès ne pas toujours couronner leurs efforts, l'estime des hommes et les bénédictions de Dieu n'en restent pas moins la récompense d'un dévouement auquel chacun rend hommage, parce qu'il prend sa source dans ce que l'âme humaine a de plus pur et de plus élevé.

Ce que nous disons du talent et de l'influence sociale, nous pouvons l'appliquer également à la fortune et aux biens de la terre. Là aussi, il y a, pour chaque membre du corps social de Jésus-Christ, une part à prélever sur ses ressources particulières, dans l'intérêt général et commun. Sans doute, l'Eglise est avant tout une société spirituelle, en ce sens qu'elle a pour fin de

conduire les âmes à Dieu; mais par cela même qu'elle ne s'adresse pas à de purs esprits et que sa mission s'accomplit dans les conditions du temps et de l'espace, il lui est impossible de se soustraire aux nécessités présentes de l'existence humaine. Ceux-là se bercent d'idées chimériques, qui rêvent une société vaste comme le monde et n'ayant pourtant ni secours ni appui matériel pour faire vivre et prospérer ses œuvres et ses institutions. La vérité est que tous les catholiques ont le devoir de fournir à l'Eglise les moyens nécessaires pour affermir et pour étendre le règne de Dieu sur la terre. En s'imposant de tels sacrifices, ils participent, chacun dans la mesure de ses forces, au bien qui s'opère d'une contrée à l'autre. Ainsi, N. T.-C. F., vous coopérez à l'apostolat chrétien, vous êtes associés à ses travaux et à ses conquêtes, quand vous soutenez par vos dons cette magnifique œuvre de la *Propagation de la foi*, qui permet à l'Eglise d'envoyer ses missionnaires dans les pays les plus lointains, pour y porter, avec les lumières de l'Evangile, la grâce du salut. Vous remplissez une obligation rigoureuse, en même temps que vous subvenez aux besoins de l'Eglise dans ce qu'il y a de plus essentiel et de plus vital, lorsque vous nous aidez par vos offrandes à maintenir et à développer l'*OEuvre de nos séminaires*, dont dépend, avec le recrutement du sacerdoce, la conservation de la foi dans nos contrées. Vous secondez l'Eglise dans sa mission d'enseignement et d'éducation, en contribuant par vos largesses à l'entretien de ces *Universités catholiques* où nous cherchons à élever une jeunesse qui puisse être un jour l'honneur de la religion et la force de la patrie. Et enfin, N. T.-C. F., par l'*OEuvre du denier de Saint-Pierre*, dont vous avez eu il y a quelques années la glorieuse initiative, vous remplissez un devoir filial en assurant au Souverain-Pontife, dépouillé de son domaine temporel, les moyens de pourvoir au gouvernement général de l'Eglise. Ah! dites-nous, pourrait-il y avoir pour les catholiques un plus noble usage des dons de la fortune? Et notre participation à de telles œuvres n'est-elle pas la meilleure marque de notre dévouement aux intérêts suprêmes de la justice et de la vérité?

« Un est le Père, écrivait Clément d'Alexandrie, un le Verbe, un l'Esprit-Saint! Une aussi est la Mère-Vierge, je veux dire l'Eglise, car il m'est doux de lui donner ce nom. Elle est vierge et mère tout ensemble: pure comme une vierge, aimante comme une mère. »

Magnifique langage, N. T.-C. F., et que tous les siècles chrétiens ont répété depuis lors avec un pieux enthousiasme. L'on ne saurait rendre avec plus d'énergie et de délicatesse la fonction de l'Eglise, qui est de conserver dans toute son intégrité et de pourvoir avec une tendre sollicitude aux besoins spirituels de la famille chrétienne. Mais en nous indiquant ce que l'Eglise est pour nous, ces deux titres, si nobles et si expressifs, nous rappellent aussi ce que nous devons être pour elle. Si l'Eglise est la plus grande force morale qu'il y ait en ce monde, nulle autre puissance n'est matériellement plus faible. A nous donc de la défendre contre tous ceux qui l'attaquent; car son honneur est notre honneur à tous. Que diriez-vous d'un fils, qui, voyant insulter sa mère, garderait le silence, et ne se lèverait pas à l'instant même pour écarter l'outrage? Il n'y aurait pas d'expression assez forte pour réprover une pareille indifférence. On peut être plus ou moins sensible à toute autre injure, mais l'injure faite à une mère, il n'est pas d'enfant qui ne se tienne prêt à la repousser au péril de sa vie. Ces sentiments cesseraient-ils d'être les nôtres, parce qu'il s'agit de cette autre mère non moins vénérable ni moins aimante, de notre mère selon la foi et selon la grâce? L'histoire est là pour montrer, qu'elle aussi, cette mère des fidèles, a toujours été protégée par l'amour de ses enfants; dans chacune de ses épreuves ou de ses luttes, elle a rencontré parmi eux des défenseurs, et, au besoin, des martyrs.

O sainte Eglise, notre mère! Puissez-vous retrouver, à l'heure présente, ce respect universel, cette obéissance et ce dévouement qui ont fait l'honneur et le mérite de vos enfants dans les temps passés! Nous vénérons et nous aimons en vous la plus haute représentation de Dieu sur la terre. Depuis dix-huit siècles vous êtes au monde la grande éducatrice des âmes, la dépositaire fidèle de la vérité, la gardienne incorruptible du droit et de la justice. Il n'est ici-bas aucun bien

véritable ni aucun intérêt légitime que votre autorité ne protège. Tout ce que les peuples chrétiens ont de plus noble, de plus pur et de plus généreux, ils le doivent aux lumières de votre enseignement, et aux grâces de votre ministère. Vous vous êtes inclinée sur leur berceau comme une mère, pour les bénir; vous les avez suivis à travers toutes les vicissitudes de leur jeunesse, les aidant de vos conseils et de vos leçons; et jusque dans leur âge mûr ou leur vieillesse, vous êtes là, au milieu d'eux, leur offrant les seuls secours qui puissent les préserver de la décadence. Ceux-là mêmes qui ont eu le malheur de déchirer votre sein, ne vivent que par ce qu'ils ont gardé de vous, de votre doctrine et de vos institutions. Car, en dehors de vous, il n'y a ni vie ni salut pour l'humanité. Plus que jamais, le monde, travaillé par l'esprit d'erreur et de mensonge, a besoin de vos lumières et de votre charité maternelle. O sainte Eglise catholique, qui êtes l'œuvre de Dieu par excellence et la merveille de ses merveilles, votre exaltation est l'objet de nos prières et le terme de nos vœux! Soumis à votre infaillible autorité, dévoués à votre cause qui est la cause même de Dieu, nous resterons vos enfants dociles et fidèles jusqu'à la mort. Avec vous, nous combattons sur la terre; avec vous, nous espérons triompher dans le ciel. Ainsi soit-il.

(Suit le dispositif.)

## Chronique militaire.

Les trois séries de l'armée territoriale qui doivent être appelées tour à tour en avril, mai et juin, correspondent à chacun des trois bataillons des régiments de l'infanterie territoriale.

Les cavaliers seront probablement appelés, partie dans la première, partie dans la deuxième série.

Les autres fractions de l'armée territoriale seront comprises, sans doute, dans la première série.

Nous ferons remarquer que rien n'a encore été décidé jusqu'ici sur le numéro des bataillons qui feront partie de l'une ou de l'autre série.

Le général de division du Preuil, commandant la 6<sup>e</sup> division de cavalerie, à Lyon, est mis en disponibilité.

Par décret en date du 4<sup>er</sup> mars, M. de Cornette, inspecteur général des Haras de 1<sup>re</sup> classe, est nommé directeur, inspecteur général des Haras, en remplacement de M. Baron Dutaya, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le nouveau commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée, M. le général de Galliffet, doit faire sa première visite samedi prochain à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Il y aura, dit-on, reprise au manège, revue de l'Ecole de cavalerie, à laquelle se joindra la garnison de Château.

S'il peut disposer de quelques heures, le général se rendra également à Fontevault pour visiter la garnison.

Les jeunes gens qui désirent faire partie de la cavalcade projetée à Saumur pour le dimanche après la Mi-Carême sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à la Mairie demain jeudi 6 mars, à 8 heures du soir.

Il est important de noter les jours de brouillard, à cause de la formule qui accorde parmi les agriculteurs: « Brouillard en mars, gelée en mai, » aux dates correspondantes.

Le 28 février, brouillard épais. Le 1<sup>er</sup> mars, brouillard le matin; le 2, brouillard épais et persistant; le 3, brouillard épais, brume à partir de midi.

Voici une proposition de loi qui intéresse tous les justiciables des justices de paix.

Il s'agit de réduire à 50 centimes le coût des billets d'avertissement délivrés avant toute citation par le greffier du juge de paix. Ils se répartiront ainsi qu'il suit: timbre,

20 centimes ; droit d'affranchissement, 15 centimes ; droit du greffier, 45 centimes.

#### CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

##### Affaire Soufflet.

Le 6 février, le maréchal-des-logis-chef Spitz, élève à l'Ecole de Saumur, rendait compte à son capitaine que l'avant-veille le cavalier Soufflet, qu'il avait eu pour ordonnance, mais qui avait quitté ce service depuis huit jours, était allé acheter pour son compte chez le lithographe de l'Ecole une boîte de cigarettes.

Le capitaine ordonna immédiatement de faire la perquisition dans les effets de ce cavalier. Cette fouille amena la découverte non-seulement des cigarettes dont il manquait 10 environ, mais encore de 7 paires de gants, 4 pantalons de treillis appartenant à des sous-officiers et un sac appartenant à un cavalier.

L'accusé prétend pour sa défense que s'il est allé chercher des cigarettes au nom du maréchal-des-logis-chef, c'est parce que ce dernier lui devait deux francs ; en ce qui concerne les gants, il les a ramassés dans l'escalier le jour où les sous-officiers déménageaient ; quant au pantalon de treillis et au sac à distribution, il ne s'explique pas comment ils se trouvaient parmi ses effets. Toutes ces allégations sont démenties par les témoins.

Le conseil, écartant le fait d'escroquerie (achat de cigarettes), condamne Soufflet à 2 ans de prison pour vol. (Indépendant.)

#### L'INONDATION A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

Le bourg de Saint-Germain-des-Prés a repris, le dimanche-gras, l'aspect animé d'un port : les embarcations s'y croisaient dans la Grand'Rue, encombraient la place de l'Eglise et déposaient les fidèles, à l'heure des offices, au pied du clocher, sur les marches du parvis.

Le presbytère était de nouveau envahi par les eaux, de même que l'école des filles, et aussi, au détriment du carnaval, la maison du boucher, celle du boulanger et la plupart des auberges.

La rue des Ecoles était submergée à une hauteur de 2 mètres, à sa jonction avec la Grand'Rue.

Dans la vallée de Saint-Germain, sur cent vingt-cinq maisons, il n'y en avait plus, dimanche dernier, qu'une dizaine au-dessus du niveau de la nouvelle crue.

Vers la mi-février, à la cote d'étiage la plus basse qui ait été observée depuis le commencement de nos désastres, quinze familles n'avaient pu encore être réintégrées dans leur domicile. Ces jour-ci, une centaine d'habitations ont été de nouveau visitées par l'eau froide et limoneuse que laisse écouler le gouffre toujours béant de la Guibrette, et l'émigration a recommencé sur nouveaux frais.

Les mobiliers, éclipsés par de trop nombreux déménagements, ont repris le chemin des greniers, où vieillards, enfants, malades, ne peuvent se garantir ni de la neige ni de la bise glaciale. Les jours gras, tristement assaisonnés de froidure et de privations, y ont été, on le comprend, totalement dépourvus de gaieté.

Dorechef, la levée de la Loire s'est trouvée couverte de campements pittoresques, slevés en hâte pour abriter les bestiaux. Tel villageois, dans cette occurrence, n'a pas voulu exposer sa vache nourricière et le veau d'icelle aux intempéries de l'air, qui font rage sur le bord du fleuve : il leur a donné place au foyer, transformé pour l'instant en arche de Noé, en étable de Bethléem. En retour de la douce hospitalité dont ils sont gratifiés, les bons animaux répandaient généreusement la chaleur dans l'appartement.

Depuis deux grands mois, nos laborieuses populations s'efforcent de prendre le temps en patience et de faire de nécessité vertu. Malgré leur habitude de la résignation, elles voient avec douleur qu'il leur faut renoncer à tout espoir de récolter un épi, en cette année calamiteuse : la crue récente rend les semailles de mars absolument impossibles.

Les ensemencés mis à part, nos pertes, seulement en foin, paille, bois, mobilier, s'élèvent à 25,000 fr.

Deux mille bouées, distribuées par les soins du maire, M. le comte de Boissard, et d'une commission municipale, ont été employées en grande partie à sécher les fours. Pour comble de désolation, tous ces fours étant une seconde fois submergés, on se demande quand et comment ils pourront de nouveau être asséchés.

#### TOURS.

Le legs Audenet. — Le Maire de la ville de Tours, vu le testament de M. Audenet, léguant à la ville un titre de rente romaine, pour fonder dix prix destinés à récompenser cinq jeunes ouvriers les plus méritants par leur bonne conduite, leur travail et l'assistance qu'ils prêtent à leur famille, et autant de jeunes filles, réunissant les mêmes conditions ; vu le budget de la ville, duquel il résulte que la somme à distribuer, pour 1879, s'élève à 863 fr. 50 c. ; vu les renseignements pris sur le mérite et la situation de famille de chacun des candidats ; considérant qu'un livret de caisse d'épargne constitue, dans la circonstance, la récompense la plus profitable ;

A pris l'arrêté ci-après :

Art. 1<sup>er</sup>. — Un livret de caisse d'épargne de la somme de 86 fr. 35, sera remis, à titre de récompense, à chacun des dénommés ci-après, lesquels ne pourront obtenir le remboursement de ce livret qu'à leur majorité, savoir :

Charles-Martial Pelissier, né à Tours, le 29 décembre 1854, ouvrier mécanicien, demeurant en cette ville, rue Richelieu, 22, très-bonne conduite, assiste sa mère, veuve, sept enfants.

Léon Lepelletier, né à Tours, le 3 mars 1858, coupeur, demeurant en cette ville, place Foire-le-Roi, 9, très-bonne conduite, assiste sa mère, veuve, trois enfants.

Jean Aubert, né à Tours, le 5 mars 1860, chauffeur, demeurant en cette ville, rue Sainte-Marthe, 12, très-bonne conduite, arthélin, est le soutien de sa grand-mère et de sa jeune sœur.

Jules Épain, né à Tours, le 27 octobre 1860, ouvrier relieur, demeurant en cette ville, rue des Jacobins, 7, très-bonne conduite, vient en aide à sa mère, veuve, ancien apprenti Tonnelle.

Louis Charrière, né à Paris, le 25 août 1861, ouvrier peintre sur verre, demeurant en cette ville, rue Saint-Maurice, 12, vient en aide à sa mère, veuve, très-bonne conduite.

M<sup>lle</sup> Potée, Joséphine, née à Tours, le 20 avril 1862, rempaillieuse de chaises, demeurant en cette ville, rue du Rempart, 71, vient en aide à ses père et mère, aînée de cinq enfants ; très-bonne conduite.

M<sup>lle</sup> Marnay, Marie-Madeleine, née à Labaye-Descartes, le 24 juillet 1860, employée à l'Asile du Petit-Genève, demeurant en cette ville, rue Saint-Éloi, 59, vient en aide à sa mère et à sa jeune sœur, très-bonne conduite.

M<sup>lle</sup> Coiffeteau, Marguerite-Eugénie, née à Tours, le 13 janvier 1858, ouvrière couturière, demeurant en cette ville, rue de la Galère, 15, vient en aide à sa mère, veuve, aînée de cinq enfants, très-bonne conduite.

M<sup>lle</sup> Trinquelle, Candellat, née à Niaga (Espagne), de parents français, le 2 février 1858, ouvrière lingère, demeurant en cette ville, rue Saint-Symphorien, 77, vient en aide à sa mère, veuve, aînée de cinq enfants ; très-bonne conduite.

M<sup>lle</sup> Gendraul, Joséphine-Andrina-Agathe, née à Tours, le 23 janvier 1856, ouvrière en chaussures, demeurant en cette ville, rue du Nouveau-Calvaire, n° 15, vient en aide à ses père et mère, peu valides.

La femme Beugnet, sur laquelle son mari avait tiré des coups de revolver, dans les circonstances dramatiques que nous avons fait connaître il y a quelque temps, est aujourd'hui complètement rétablie.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### POITIERS.

On vient d'arrêter à Poitiers un individu qu'on soupçonne avoir soustrait frauduleusement à un sien compagnon de voyage la bagatelle de 8,700 fr. qu'il aurait déjà, paraît-il, dépensés en certains lieux.

Après une nuit passée au violon, le personnage en question a reçu un billet de logement pour la maison d'arrêt.

(Journal de la Vienne.)

#### CHATEAUGONTIER.

Nous lisons dans le Journal de Châteaugontier :

« Jeudi dernier, la commission chargée d'organiser dans notre ville un Concours de musique, a tenu sa troisième séance. Dans cette réunion, il a été décidé que les fêtes du concours dureraient deux jours : le samedi 16 août et le dimanche 17. Le premier jour, festival, le second, concours.

« La commission a arrêté le programme du concours, qui va être immédiatement envoyé à toutes les sociétés musicales. Le programme du festival sera ultérieurement fixé.

« Nous espérons que les villes où nous sommes allés concourir voudront que leurs harmonies, fanfares et orphéons viennent prendre part à la lutte pacifique qui se prépare à Châteaugontier, et que nous pourrions, à notre tour, applaudir à leurs succès et les recevoir aussi cordialement que nous avons été reçus nous-mêmes.

« Il dépend maintenant de la générosité de nos compatriotes de donner à ces fêtes un éclat digne de notre ville.

« Nous sommes persuadés à l'avance qu'ils n'y failliront pas. »

#### On lit dans l'Indépendant de Laval :

On annonce qu'un assassinat a été commis au bourg de Boulay.

Le 27 février, on a découvert, au lieu dit la Planchette du Basmont, sur la rivière l'Aron, commune de Moulay, le cadavre du nommé Jacquinet, Pierre-François, 28 ans, domestique en la commune de Commer, et qui était disparu depuis le 24 février.

On paraît croire que cette mort est le résultat d'un crime.

M. de la Rochelle, député royaliste de Nantes, est mort subitement hier à Paris, à 40 heures du matin.

#### QUESTIONS AGRICOLES.

##### L'avoine et le froment de printemps.

Cette année, les semailles de printemps auront une importance exceptionnelle ; outre que les semailles d'automne ont été limitées par suite des pluies de cette époque, beaucoup de céréales ont été détruites ou abîmées en hiver, soit par le froid, par l'humidité, ou par les inondations. Malheureusement la température actuelle n'est pas encore favorable à la préparation des terres pour les semailles, et pourtant il est important que celles-ci aient lieu de bonne heure, car plus une plante reste longtemps en terre avant sa maturité, plus elle a le temps de puiser dans le sol et meilleure est la récolte. Pour le moment, avec l'humidité excessive du sol en général, on ne peut labourer que les sols légers placés dans une situation sèche. C'est du reste pour ceux-là surtout que les semailles hâtives sont le plus nécessaires, car dans de telles conditions, si les semailles ont lieu tardivement, la sécheresse peut venir et la récolte est compromise. Dans les terres fortes, où la charrue ne peut entrer actuellement, on ne peut que hâter leur égouttement en débouchant les rigoles et les fossés, et en veillant à ce que les drains fonctionnent bien.

Pour les céréales de printemps il est pour ainsi dire nécessaire, pour obtenir de bonnes récoltes, que le sol soit riche, surtout en engrais décomposé, car on comprend que la plante n'a que quelques mois à végéter et qu'il faut, pour qu'elle puisse produire, que sa nourriture soit toute préparée. Si l'avoine et le froment de printemps succèdent soit à un froment d'hiver manqué, soit à une récolte de betteraves après laquelle on n'a pas eu le temps de semer du froment, la terre se trouvera assez riche et l'avoine et le froment pourront être semés sur un seul labour, sinon on se trouvera bien d'exciter le départ de la végétation par des engrais pulvérisés, de décomposition facile.

La quantité de semences que l'on emploie pour semailles de printemps est toujours plus considérable que pour les semailles d'automne. On met généralement de 2 1/2 à 3 hectolitres. A ce propos, signalons une pratique en usage dans l'Ardenne belge, c'est celle de semer des quantités d'avoine allant jusqu'à quatre, cinq, six hectolitres et même plus. Il en résulte que l'avoine levant extrêmement serrée forme comme une espèce de prairie ; on la coupe avant la complète maturité du grain. En coupant l'avoine complètement sur le vert, on obtient de très-grandes quantités d'un excellent fourrage.

#### Faits divers.

Arrêt instantané des trains. — La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a fait, depuis quelques jours, munir un certain nombre de trains parcourant la ligne, mais surtout des trains de banlieue, d'appareils à air comprimé destinés à permettre l'arrêt presque instantané de la machine et des wagons, sans que les voyageurs courent aucun danger.

Cet appareil diffère peu de celui qui fut expérimenté sur la ligne de la gare Saint-Lazare à l'Exposition. Il consiste en une série de manchons en caoutchouc qui s'embolent les uns dans les autres, et relient les freins des roues de chaque wagon entre eux et avec le tender.

Si un obstacle se présente sur la voie, ou si pour une raison quelconque on est obligé, non d'arrêter petit à petit le train, mais d'arrêter instantanément, le mécanicien, à l'aide d'un ressort, refoule dans les tubes de caoutchouc une certaine quantité de vapeur qui

comprime l'air qui y est contenu. L'air comprimé agit sur les freins et partant sur les roues dont le mouvement se trouve forcément interrompu.

Les voyageurs ressentent à peine une légère secousse. Mais l'air comprimé produit, dans son action sur les freins, un sifflement strident qui effraye quelque peu les gens qui n'ont pas l'habitude de l'entendre.

Les expériences ont pleinement réussi. La distance parcourue par un train arrêté de cette manière varie entre cinquante et soixante mètres, ce qui est relativement fort peu, puisque les autres parcourent, dans les conditions ordinaires, de cinq à six cents mètres. Quant au sifflement, on espère pouvoir arriver à le supprimer bientôt.

Le pont de glace du Niagara. — Le pont de glace qui s'est formé il y a deux mois au bas des chutes du Niagara, et qui ne mesure pas moins de 4 milles de long, est traversé chaque jour par une foule de touristes munis de piques ferrées. On y passe même à cheval.

Le 24 janvier, un intrépide sportsman, M. Andrew Wallace, a traversé sur un poney cette arche gigantesque qui relie la rive américaine à la rive canadienne, et non content de cet exploit, il est monté jusqu'à la cime de la montagne de glace qui s'étend au pied de la chute américaine. Des centaines de spectateurs assistaient sur la rive canadienne à cette audacieuse entreprise. Un seul faux pas, dit le Toronto Globe, aurait précipité le cavalier et sa monture dans l'abîme écumant au-dessous d'eux, d'une hauteur de 70 pieds.

#### Au tir :

Un capitaine à un élève qui a mis hors de la cible :

— Maladroite ! passez-moi votre arme et regardez, c'est bien simple.

Il tire et manque le but. Mais sans se déconcerter :

— Voyez-vous ? Voilà comme vous faites. Maintenez, attention !

Il tire de nouveau, et rate.

— Voilà comme d'autres font.

Enfin, il atteint le but. Alors, du ton le plus naturel :

— Et voilà comme il faut faire.

Historique.

Dialogue entre deux républicains convaincus :

« Vois-tu, mon cher, la République me semble en être arrivée à la période du Directoire. »

« Avec cette différence, mon bon, que sous le Directoire il y avait des victoires à la frontière, tandis qu'aujourd'hui il n'y a plus de victoires qu'à la Bourse. »

#### Au Palais-Royal :

Arrêtés devant la vitrine d'un horloger, deux provinciaux admirent un chronomètre hors de prix, marquant, entre autres choses, le mois, le jour, le quinquantième et les phases de la lune.

— Té ! la belle affaire ! s'écrie dédaigneusement un Marseillais témoin de leur ébahissement. Vous appelez ça une montre, vous autres ! à Marseille, fistons, la moindre pateraque marque journellement le cours de la Bourse, le programme de spectacle et... le linge.

#### LE BON P'tit LE PHARE LE BEAU l'agréable

##### Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts. Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS : Phare littéraire seulement, 6 fr. par an ; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an ; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

